Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Chocolatier, veuillez visiter :
capchocolatier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CHOCOLATERIE-CONFISERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE EP1 : ORGANISER LA PRODUCTION, PRÉPARER ET TRANSFORMER

Coefficient : 8 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION COMMERCIALE (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : SAS ATELIER DES CACAOS, CHOCOLATERIE-CONFISERIE ARTISANALE SITUÉE À TOURS (INDRE-ET-LOIRE)

La SAS Atelier des Cacaos emploie 12 salariés et fabrique des chocolats et confiseries haut de gamme, vendus dans deux boutiques et sur son site marchand. Son positionnement repose sur la fabrication en petites séries, l'origine documentée des matières premières et la personnalisation de coffrets pour les entreprises.

Dans le cadre de votre activité, la direction vous demande d'analyser une situation commerciale avec un client professionnel, d'étudier les choix stratégiques de l'entreprise et d'exploiter des données de gestion. Les documents techniques DT 1 à DT 3 fournissent l'ensemble des éléments nécessaires. Les réponses sont à rédiger sur les documents réponse ou sur la copie selon les consignes de chaque question.

La relation avec la clientèle est traitée ici dans un contexte professionnel. Elle ne constitue pas une épreuve autonome portant cet intitulé dans le règlement du CAP Chocolaterie-confiserie de la session 2026.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Négociation commerciale, rupture des pourparlers et responsabilité

La société Événements Val de Loire a sollicité l'Atelier des Cacaos pour la création de 800 coffrets destinés à un événement d'entreprise. Les parties ont échangé des propositions et des échantillons, mais aucun devis n'a été signé et aucun bon de commande n'a été émis. Le client a mis fin aux échanges avant la conclusion d'un contrat. L'Atelier des Cacaos envisage de demander réparation de son préjudice.

Vous répondrez en appliquant le syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée à l'espèce. Vous utiliserez les documents DT 1 et DT 2.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits et formulez le problème de droit auquel l'Atelier des Cacaos doit répondre. Distinguez notamment la phase de négociation de la conclusion d'un contrat.

1.2 (2,5 points) Présentez les règles de droit applicables à la conduite et à la rupture des pourparlers. Précisez les conditions d'engagement de la responsabilité et les limites de l'indemnisation en vous appuyant sur les textes et l'arrêt fournis dans le DT 1.

1.3 (3 points) Appliquez ces règles à la situation. Appréciez si les circonstances permettent de caractériser une rupture fautive des pourparlers, puis indiquez quels préjudices l'Atelier des Cacaos pourrait ou ne pourrait pas obtenir en réparation. Justifiez votre réponse à partir des données du dossier.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostic interne et externe, environnement et préconisations

La direction souhaite développer les ventes de coffrets pour les entreprises tout en préservant le positionnement artisanal de la société. À partir des informations des DT 2 et DT 3, établissez un diagnostic puis proposez des actions cohérentes avec les ressources et les contraintes de l'entreprise.

Repères de l'environnement de l'Atelier des Cacaos

Dimension	Information disponible
Politique	La région propose une aide à l'investissement pouvant couvrir 20 % des équipements éligibles, dans la limite de 8 000 euros.
Économique	Le prix du cacao a fortement varié en 2025. Les entreprises clientes négocient davantage les tarifs des cadeaux d'affaires.
Socioculturel	La clientèle professionnelle manifeste un intérêt croissant pour les cadeaux personnalisés et les produits à origine clairement indiquée.
Technologique	Un outil de commande en ligne avec personnalisation des coffrets est disponible auprès d'un prestataire pour 12 000 euros.
Environnemental	Les acheteurs demandent des emballages réduits et recyclables. L'entreprise utilise déjà des emballages majoritairement recyclables.
Légal	La société doit fournir une information exacte sur les ingrédients et les allergènes et respecter les règles applicables à l'information du consommateur.

Données communiquées par la direction et veille commerciale, année 2025.

2.1 (2,5 points) Établissez un diagnostic SWOT de l'Atelier des Cacaos en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être justifié par une information du dossier.

2.2 (2 points) Analysez l'environnement externe à l'aide d'au moins quatre dimensions du modèle PESTEL. Pour chaque dimension retenue, indiquez l'effet possible sur l'activité ou la décision de développement de l'entreprise.

2.3 (2,5 points) Évaluez la cohérence de la stratégie de développement des coffrets personnalisés avec le positionnement et les ressources de l'entreprise. Formulez deux préconisations opérationnelles, justifiées par le diagnostic et les données du dossier.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION COMMERCIALE (6 points)

Calculs de marge, seuil de rentabilité et part de marché

La direction étudie le développement de l'offre de coffrets d'entreprise. Les données comptables et commerciales figurent dans le DT 2. Pour les calculs, les charges variables correspondent aux coûts qui évoluent avec le chiffre d'affaires étudié et les charges fixes restent stables sur la période.

Présentez les calculs et arrondissez les montants à l'euro le plus proche et les taux à un chiffre après la virgule.

3.1 (2 points) À partir des données 2025 du DT 2, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation simplifié. Indiquez les formules utilisées.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires de 2025. Déterminez ensuite la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. Indiquez ce que révèle le résultat obtenu pour la situation de l'entreprise.

3.3 (2 points) Calculez la part de marché de l'Atelier des Cacaos sur le segment local des coffrets de chocolats d'entreprise en 2025. À partir des données du DT 3, indiquez si l'évolution du marché justifie à elle seule l'investissement dans l'outil de personnalisation en ligne. Justifiez votre réponse et précisez une donnée complémentaire utile à la décision.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES JURIDIQUES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Code civil, article 1112 : « L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi. » En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages.

Code civil, article 1113 : « Le contrat est formé par la rencontre d'une offre et d'une acceptation par lesquelles les parties manifestent leur volonté de s'engager. »

Code civil, article 1114 : « L'offre, faite à personne déterminée ou indéterminée, comprend les éléments essentiels du contrat envisagé et exprime la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation. »

Code civil, article 1240 : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 26 novembre 2003, pourvois n° 00-10.243 et n° 00-10.949, affaire Manoukian, extrait de principe : au visa de l'ancien article 1382 du Code civil, devenu l'article 1240, la Cour juge que la faute commise dans l'exercice du droit de rompre les pourparlers ne permet pas d'indemniser la perte des gains que la conclusion du contrat aurait permis d'espérer, ni la perte de chance de réaliser ces gains. L'indemnisation peut porter sur les dépenses engagées pour les négociations lorsque le comportement fautif en est la cause. Cet arrêt porte sur la rupture fautive de pourparlers et doit être rapproché de l'article 1112 du Code civil, applicable au droit actuel.

Ces extraits sont fournis pour résoudre le cas présenté dans le sujet. Le candidat doit distinguer l'existence d'une faute dans la conduite des négociations de la seule décision de ne pas conclure le contrat.

DT 2 : DONNÉES DE L'ENTREPRISE ET DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

Éléments relatifs au projet de coffrets d'entreprise : le 5 janvier 2025, Événements Val de Loire demande une proposition pour 800 coffrets. Les parties échangent des courriels et deux versions de prix. L'Atelier des Cacaos réalise et remet des échantillons. Le 20 février, le client écrit : « Le projet est intéressant, nous le soumettons au comité d'achat ; nous vous confirmerons après validation. » Le devis précise qu'il est valable jusqu'au 15 mars et qu'une commande ne sera enregistrée qu'après signature du devis et émission d'un bon de commande. Le 2 mars, le client informe l'entreprise que le comité a choisi un autre fournisseur. Aucun devis n'a été signé et aucun bon de commande n'a été émis.

Les dépenses directes engagées pour les échantillons et les réunions s'élèvent à 1 800 euros, justificatifs disponibles. L'entreprise estime à 12 000 euros la marge qu'elle aurait pu réaliser si la commande avait été conclue. Aucun élément ne montre que le client ait demandé à l'Atelier des Cacaos de suspendre d'autres commandes ou garanti la conclusion du contrat.

Données comptables simplifiées de l'Atelier des Cacaos, exercice 2025 : le chiffre d'affaires est de 900 000 euros. Les charges variables sont de 540 000 euros et les charges fixes d'exploitation sont de 300 000 euros. Pour les calculs demandés, le résultat d'exploitation simplifié est égal à la marge sur coûts variables diminuée des charges fixes.

Tableau de bord comptable simplifié, exercice 2025

Indicateur	Montant
Chiffre d'affaires	900 000 euros
Charges variables	540 000 euros
Charges fixes d'exploitation	300 000 euros
Dépenses de négociation justifiées	1 800 euros
Marge estimée sur le contrat non conclu	12 000 euros

Données fournies par la direction de la SAS Atelier des Cacaos.

DT 3 : POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE ET DONNÉES DU MARCHÉ LOCAL

Ressources et positionnement : l'Atelier des Cacaos compte 12 salariés. Il maîtrise la fabrication en petites séries, la création de recettes et la personnalisation manuelle des coffrets. La production est déjà fortement mobilisée lors des fêtes de fin d'année. L'entreprise dispose de deux boutiques, d'un site marchand sans outil de personnalisation en ligne et d'une clientèle professionnelle régulière. La direction estime que l'installation d'un outil de personnalisation en ligne coûterait 12 000 euros. Une aide régionale peut financer 20 % des équipements éligibles, dans la limite de 8 000 euros. L'éligibilité de cet outil doit être vérifiée avant toute décision.

Marché local des coffrets de chocolats destinés aux entreprises : le chiffre d'affaires total estimé du segment était de 3 400 000 euros en 2024 et de 3 600 000 euros en 2025. Le chiffre d'affaires 2025 de l'Atelier des Cacaos attribué à ce segment s'élève à 900 000 euros. La concurrence comprend des chocolatiers artisanaux locaux et des fournisseurs nationaux proposant des tarifs parfois inférieurs. Les demandes de personnalisation et d'informations sur l'origine des matières premières progressent, tandis que les acheteurs professionnels restent sensibles au prix et aux délais de livraison.

Données du segment local des coffrets d'entreprise

Donnée	2024	2025
Chiffre d'affaires total du segment local	3 400 000 euros	3 600 000 euros
Chiffre d'affaires de l'Atelier des Cacaos sur le segment	Donnée non communiquée	900 000 euros
Coût prévisionnel de l'outil de personnalisation en ligne	12 000 euros	12 000 euros

Estimations de la direction commerciale.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyse juridique et calculs de gestion

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour l'analyse juridique, respectez l'ordre du syllogisme juridique. Pour les calculs de gestion, faites apparaître les formules et les résultats avec les arrondis demandés.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du syllogisme	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

À compléter pour les questions 1.1 à 1.3.

Tableau de calculs de gestion

Indicateur	Calcul ou formule	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat d'exploitation simplifié	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité en euros	.....	.....
Marge de sécurité en pourcentage du chiffre d'affaires	.....	.....
Part de marché 2025	.....	.....

À compléter pour les questions 3.1 et 3.2. Les formules doivent apparaître dans la dernière colonne.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.